

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletin n° 45

3 Francs

1981 - N° 2



Coupe de bois en forêt de Meudon par le 115^e de Ligne. 15 septembre 1870

Dessin de la Collection Roux-Devillas

Réunion du Conseil du 10 Mars 1981

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. Julien-Laferrière, en l'absence de M. Guillaud.

Présents :

M^{mes} Giry-Gouret, Goubelin.
MM. Ader, Bégulé, Boullault, Bocquet, Général Brunet, Clouzeau, Cossé, M^e Courchinoux, Gayral, Gilardoni, Julien-Laferrière, Millet, Colonel Moraine, Professeur Néel, Poilevey, Roux-Devillas, Rémon, de Traverse, Tortrat.

Excusés :

M^{me} Cachera.
MM. Albert, de Gonnevillle, Graff, Guillaud, Jantzen, Susse, Watine.

Délégués de quartiers :

Présents : MM. Monat, Larré, Koechlin.
Excusé : M. Gallien.

Renouvellement du Bureau

Le Conseil doit procéder à l'élection de son Bureau pour 1981.

A la suite de sa réunion du 11 février, le Bureau propose au Conseil sa reconduction pure et simple. Le Conseil donne à l'unanimité son accord sur cette proposition. En conséquence, le Bureau reste composé comme suit :

Président : M. Guillaud.
Vice-Président délégué : M. Julien-Laferrière.
Vice-Présidents : MM. Millet, Jantzen, Roux-Devillas.
Secrétaire Général : M. Cossé.
Secrétaire Général adjoint : M. Rémon.
Trésorier : M. de Gonnevillle.

Cooptation de membres du Conseil

Le Bureau propose de coopter deux nouveaux membres du Conseil, MM. Larré et Bazoges :

M. Larré, notre délégué à Meudon-la-Forêt, manifeste une grande activité dans ces fonctions; il surveille avec beaucoup de vigilance ce qui se passe dans le bois de Meudon, et participe avec beaucoup d'efficacité à l'organisation des manifestations des Associations à Meudon-la-Forêt.

M. Bazoges est Président du Syndicat du Lotissement du Château de Bellevue. Il a remis à notre Comité une généreuse cotisation de ce Syndicat et a manifesté le désir que ce Syndicat soit associé à l'action du Comité : la meilleure façon de réaliser cette participation semble être de demander à M. Bazoges de faire partie de notre Conseil.

Le Conseil donne à l'unanimité son accord sur la cooptation de MM. Larré et Bazoges — sous réserve de l'accord de ce dernier (1) —, étant entendu que leur admission au Conseil sera régularisée à la prochaine Assemblée Générale.

Recours des « Maisons Bruno Petit » au Conseil d'Etat

M. Julien-Laferrière expose au Conseil que la Société « Les Maisons Bruno Petit » a intenté, auprès du Conseil d'Etat, un

recours contre le jugement du Tribunal Administratif de Paris rendu le 17 décembre 1979 à la requête du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon et annulant le permis de construire délivré à cette Société le 11 mai 1979.

Il met aux voix la résolution suivante :

« Le Conseil d'Administration du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon décide de défendre au recours formé par la Société « Les Maisons Bruno Petit » devant le Conseil d'Etat contre le jugement du Tribunal Administratif de Paris du 17 décembre 1979.

« Il mandate à cet effet son Président pour déposer des observations en défense à ce recours. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Effectif et situation financière

Les effectifs du Comité se sont maintenus et la situation financière ne pose pas de problèmes.

Il est nécessaire, pour compenser les décès, les départs et les radiations pour non-paiement de cotisations, de poursuivre la politique de recrutement. Un échange de vues a lieu sur les moyens de parvenir à ce résultat :

Il avait été envisagé de toucher les Meudonnais qui s'étaient manifestés auprès du Commissaire-enquêteur sur le Plan d'Occupation des Sols. Mais l'analyse de l'enquête faite par la Direction Départementale de l'Équipement ne comporte pas les noms de ces personnes, et cette piste doit être abandonnée.

Par contre, il a été possible d'avoir, par M^{me} Fisset, responsable de Meudon-Accueil, la liste des nouveaux arrivants (depuis un an environ). Des démarches seront faites auprès d'eux par des méthodes qui seront mises au point au cours d'une prochaine réunion des Délégués de Quartier.

Les manifestations, à Meudon-la-Forêt, des Associations Meudonnaises organisées respectivement par l'Office Municipal Culturel et par le Centre Social de Meudon-la-Forêt, et dont il sera question plus loin, peuvent permettre de sensibiliser un certain nombre de Meudonnais à l'action du Comité.

(1) Cet accord a été obtenu postérieurement à la réunion du Conseil.

M. Ader propose, dans le même but :

- une visite de l'emplacement de la Grande Perspective, sous l'égide du Comité, ouverte à tous les Meudonnais. Cette visite pourrait avoir lieu à l'automne, époque à laquelle les travaux d'aménagement du parterre de l'Orangerie doivent être suffisamment avancés;
- la parution, dans le bulletin, d'un article sur les sentiers de Meudon, problème auquel les Meudonnais sont particulièrement sensibles. Un inventaire des sentiers existants, fait en février 1979, a été officiellement avalisé dans le Plan d'Occupation des Sols, dans lequel figurent également un certain nombre de sentiers dont le Comité avait préconisé la création. Ces renseignements seront donnés à nouveau dans un prochain bulletin. A ce sujet, M^{me} Giry-Gouret signale qu'elle a fait paraître, dans le bulletin de janvier-avril 1970 de la Société des Amis de Meudon, un article sur les sentiers de Meudon, et ne ferait pas d'objection à ce que cet article soit reproduit dans un prochain bulletin du Comité. Cette suggestion est retenue avec intérêt, sous réserve de l'accord du Président de la Société des Amis de Meudon.

La vente du bulletin du Comité dans les librairies de Meudon (une cinquantaine d'exemplaires par numéro sera poursuivie, mais l'invitation faite aux acheteurs d'adhérer au Comité n'a pas donné de résultats. Il est signalé l'intérêt de mettre en vente le bulletin le plus tôt possible après sa parution.

Plan d'Occupation des Sols

M. Laferrière et M. Ader ont été entendus par le groupe de travail chargé de l'élaboration du P.O.S. qui s'est réuni le 19 février, et ont insisté pour que ce groupe de travail tienne le plus grand compte des conclusions du Commissaire-Enquêteur, notamment en ce qui concerne les alignements et les zonages des secteurs; dans ces conclusions le Commissaire-Enquêteur partage entièrement le point de vue du Comité sur ces différents points.

Bien que le compte rendu de la réunion du Groupe de Travail n'ait pas encore été diffusé, le Groupe de Travail, d'après les renseignements que nous avons pu obtenir, serait arrivé aux conclusions suivantes :

- En ce qui concerne les alignements, et conformément aux demandes communes de la Mairie et du Comité, réduction à 16 m (au lieu de 20 m) de l'emprise de la R.N. 406 depuis la limite de Sèvres jusqu'à la « Route des Sept-Tournants ». Les alignements de la rue de la Bourgogne et de la rue de la Belgique doivent être supprimés. L'ensemble de ces mesures doit éviter toute crainte de voir renaître le projet de L.I.S.

Doivent également être supprimés l'alignement de la rue Banès et celui de l'avenue de Villacoublay à Meudon-la-Forêt

Les représentants du Comité ont attiré l'attention du Groupe de Travail sur l'alignement prévu pour l'avenue de Trivaux à l'aplomb de la Grande Perspective, qui, même réduit à une emprise de 16 mètres, serait incompatible avec le projet de rénovation de la Grande Perspective. Cette question est en cours d'examen entre le service « Voirie » de la Direction Départementale de l'Équipement et la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement.

- En ce qui concerne les Coefficients d'Occupation des Sols, les représentants du Comité ont insisté auprès du Groupe de Travail pour qu'il tienne compte des demandes d'abaissement des C.O.S. demandées par le Comité et sur lesquelles le Commissaire-Enquêteur avait donné un avis favorable, en particulier pour le quartier de la rue Paul-Houette et celui de la rue du Bel-Air, pour lesquels M. Laferrière a attiré l'attention sur la difficulté de desserte des constructions qui pourraient être réalisées avec un C.O.S. de 0,7.

Le Groupe de Travail aurait décidé d'abaisser à 0,4 le C.O.S. du quartier de la rue Paul-Houette, celui du quartier situé entre la rue Charles-Desvergnès, le boulevard Vert-de-Saint-Julien et le sentier des Jardies, ainsi que celui d'une partie du quartier situé entre la zone réglementée à l'Est de l'avenue du Château, la rue de Porto-Riche, l'avenue Jacqueminot et les boulevards des Nations-Unies et Verd-de-Saint-Julien. Les services techniques de la ville et ceux du G.E.P. doivent déterminer ensemble les parcelles à maintenir avec C.O.S. 0,7 au voisinage de ces deux derniers boulevards.

La propriété 2, rue des Capucins serait classée en partie en espace boisé à conserver, la partie constructible étant celle située en bordure de la rue des Capucins.

Le Groupe de Travail n'aurait donc pas donné satisfaction aux autres demandes du Comité, notamment celles concernant le quartier du Bel-Air, le secteur entre le sentier des Essarts et la rue de Paris, au Sud de la voie ferrée de Montparnasse, les abords de la Villa des Grimettes, le secteur avec C.O.S. de 0,7 au Nord de cette même voie ferrée, et le terrain de la S.N.C.F. en bordure de la rue de Paris au voisinage du viaduc.

En sens inverse, il aurait classé en zone U.A. avec C.O.S. de 1 le terrain situé entre l'église de Bellevue et la route des Gardes de manière à faciliter l'implantation de la poste et de quelques commerces, dont la blanchisserie. Il aurait aussi classé en zone U.A. avec C.O.S. 1,3 deux portions de parcelles limitrophes de portions des mêmes parcelles affectées du même classement au voisinage de la rue de la République, l'une en bordure de la rue de Terre-Neuve, l'autre en bordure de la rue de Paris. Il ne semble pas que ces modifications, d'importance très réduite, présentent d'inconvénient, bien au contraire.

- Enfin, en ce qui concerne le règlement d'urbanisme, le Groupe de Travail aurait donné son accord aux modifications étudiées en commun par les Services Techniques de la Mairie et la Direction Départementale. Ces modifications, sur lesquelles le Comité était tout à fait d'accord, ont pour objet, soit d'apporter des précisions pour l'application de certaines clauses du règlement, soit d'inciter à des améliorations de l'esthétique des constructions, par exemple en favorisant l'adoption de toitures plutôt que de terrasses : le Groupe de Travail aurait notamment interdit la réalisation de cages d'ascenseurs en saillie sur les terrasses.

Pour les réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications, le règlement prescrit d'enterrer les branchements privés lorsque les lignes publiques sont elles-mêmes enterrées. Il prévoit également que, dans les lotissements, ces réseaux seront obligatoirement enterrés, ainsi que le réseau collectif d'antenne s'il y a lieu.

Enfin, le règlement prévoit la possibilité de la construction, le long des sentiers, d'un pavillon ne comportant pas plus de deux logements par parcelle.

Le P.O.S. ainsi défini par le Groupe de Travail devra être approuvé par le Conseil Municipal et fera ensuite l'objet d'un arrêté d'approbation de la part du Préfet, si comme il est probable il n'y a pas d'opposition de la part du Conseil Municipal.

Le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet, au cours des différentes étapes de son élaboration, d'améliorations importantes dont beaucoup avaient été suggérées par notre Comité. Mais il est regrettable que le Groupe de Travail n'ait pas approuvé en totalité les modifications de C.O.S. que nous avons proposées; il est à craindre que les demandes de permis de construire déposées dans les secteurs où les suggestions du Comité n'ont pas été retenues ne soulèvent des difficultés d'insertion dans le site et ne fassent l'objet de protestations de la part des occupants des propriétés voisines.

La Grande Perspective

M. Laferrière exprime ses regrets de l'absence de M. Jantzen retenu par d'autres obligations. M. Jantzen, qui est chargé, avec M. Gury, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, de la réalisation des travaux de restauration de la Grande Perspective, vient d'être nommé Chevalier des Arts et Lettres, et M. Laferrière est certain d'être l'interprète du Conseil en lui transmettant ses très vives félicitations.

M. Laferrière indique au Conseil que M. Millet a été chargé, par le Maire de Meudon, d'une mission relative à la Grande Perspective dans les termes suivants :

M. Millet, Vice-Président du Comité de Sauvegarde des Sites :

- est nommé Conseiller technique de la ville pour l'aménagement et la mise en valeur de la Grande Perspective et de ses abords;
- il lui est accordé une habilitation permanente pour assister et participer à toutes les réunions relatives à cette opération;
- en l'absence du Maire et de toute personne déléguée par lui, M. Millet est habilité à faire connaître la position de la ville à l'occasion des réunions organisées à propos de cette opération.

M. Millet fait part de la position de la ville en ce qui concerne une voie partant de l'allée du Canada et permettant l'accès, au niveau du Parterre de l'Orangerie, des piétons et des véhicules de sécurité et de service. Cette voie emprunterait, sur sa plus grande longueur, les terrains de la ville situés en dessous de la Terrasse. La Mairie serait d'accord pour que l'ensemble de ces terrains soit aménagé avec ceux appartenant à l'Etat et situés à proximité, et dont l'aménagement était prévu dans le cadre de la Grande Perspective.

M. Laferrière indique au Conseil que les marchés concernant les travaux de restauration du Parterre de l'Orangerie ont été notifiés aux entrepreneurs. Ces travaux, dont le détail a été exposé par M. Jantzen à la précédente réunion du Conseil (voir Bulletin 1980, n° 3, n° 43) vont donc commencer incessamment.

Le Quartier Arnaudet

M. Julien-Laferrière passe la parole à M. Millet pour un exposé sur l'étude d'une Zone d'Aménagement Concerté dans le Quartier Arnaudet.

M. Millet s'exprime comme suit :

« Dans le Quartier Arnaudet qui est situé au Nord-Est de notre commune à la limite de Clamart et d'Issy, se trouvent des terrains couverts de bâtiments en ruine et de dépôts installés sur un sous-sol truffé de carrières abandonnées.

« La Ville et la S.E.M.I.R.U.M. (Société d'Economie Mixte) viennent de déposer le dossier de constitution d'une Z.A.C. pour mettre en valeur ces terrains qui sont délimités à l'Ouest par le R.E.R., au Sud par la ligne Paris-Montparnasse, à l'Est par le sentier des Mauduits et au Nord par le chemin de Saint-Cloud.

« L'ensemble dominé par le Musée Rodin forme un site homogène d'environ 5 hectares, dénivelé de 35 m face au Nord-Ouest.

« Le projet présenté prévoit l'édification d'habitations et de lieux de travail harmonieusement intégrés dans les espaces verts et respectant strictement les servitudes de hauteur et de volume ainsi que les contraintes foncières.

« Devant la terrasse du Musée, une promenade publique sera installée à la place du dépotier industriel qui masque actuellement les vues du Musée. Nous rappelons que ceci est conforme à la demande formulée par le Président Guillaud en 1977.

« Dans les grandes lignes, cette importante étude recherche donc une meilleure utilisation de notre environnement en conservant son échelle à un site intéressant et en refusant le gigantisme initialement envisagé.

« Nous espérons que les membres de notre Comité seront nombreux à faire connaître leur avis lors de l'enquête publique qui sera ouverte prochainement (2). »

La Propriété Paumier

Les constructions en bordure de la rue d'Arthelon sont en cours, le petit immeuble collectif est couvert et s'inscrit très convenablement dans le site.

La réalisation du parc municipal public au bas de la parcelle boisée a été confiée par la Mairie à M. Henri Clouzeau, membre de notre Conseil. Le projet est actuellement soumis à M^{lle} Prevost, Déléguée Régionale à l'Architecture et à l'Environnement. Les appels de candidature des entreprises seront lancés prochainement, et les travaux d'aménagement du parc devraient pouvoir commencer au milieu de l'année.

Par contre, le projet du Centre de Formation du Personnel Communal en bordure de la rue de Rushmoor n'est pas encore établi, et les travaux ne pourront certainement pas commencer avant l'année prochaine.

(2) Cette enquête aura lieu du 29 avril au 1^{er} juillet en Mairie.

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

2, boulevard des Nations-Unies - Tél. 626.39.13

DROGUERIE C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République

92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES

GARANTIE DES PRIX

Classement des Monuments et des Sites

Ce problème est suivi par M^{me} Cachera et M. Roux-Devillas.

En ce qui concerne l'inscription des Glacières de Bellevue à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, les photographies ont enfin pu être prises, et le dossier complet a été remis au Maire. Ce dossier doit être transmis à la Préfecture pour envoi au Service des Affaires Culturelles.

Le dossier d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de la Maison des Colonnes, route des Gardes, est en cours d'instruction à la Direction Départementale des Affaires Culturelles.

Enfin M^{me} Cachera continue la constitution du dossier concernant la Fondation Galliera (Orphelinat Saint-Philippe et Ecole d'Horticulture) en vue de demander soit son classement comme site pittoresque, soit son inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Manifestation des Associations Meudonnaises à Meudon-la-Forêt

Les représentants du Comité ont participé à plusieurs réunions de l'Office Municipal Culturel en vue de la Soirée des Associations de l'Office prévue le 3 avril 1981 (3). Le gymnase Michel-Vignaud s'avérant trop petit, il est prévu d'organiser cette soirée à la salle omnisports Millandy. Le Comité a remis aux organisateurs les diapositives et le texte du montage audiovisuel devant le présenter.

La journée d'animation organisée par le Centre Social de Meudon-la-Forêt à l'instigation de la Municipalité groupera l'ensemble des associations meudonnaises et aura lieu le 16 mai sur le parking du marché de Meudon-la-Forêt. Les stands seront abrités sous des « barnums ».

La Forêt de Meudon

M. Larré attire l'attention sur de nombreux abattages d'arbres qui lui paraissent intempestifs, notamment au voisinage de Meudon-la-Forêt. Ce fait a d'ailleurs été signalé au Comité par plusieurs de ses membres, et des articles ont paru à ce sujet dans la presse locale.

M. Laferrière signale que l'Association de Sauvegarde de Chaville (Association Primevère) a fait des constatations analogues, et son Président a répondu favorablement à sa propo-

sition d'un travail en commun puisque le Bois de Meudon intéresse les deux communes.

Il propose la création, au sein du Comité, d'un groupe de travail qui se chargerait en permanence des problèmes de la forêt. MM. Larré et Poilevey veulent bien en faire partie. Il le sera demandé également à M. Putod, qui habite Meudon-la-Forêt, et qui, étant un ancien Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et Forêts, est particulièrement compétent en la matière (4).

Questions diverses

- Les travaux d'aménagement du Rond-Point du Bassin, dont il a été question à la dernière Assemblée Générale, ont commencé par la plantation d'arbres. Le rond-point doit ensuite être gazonné.

- A la dernière Assemblée Générale, M. Taravant, membre du Comité, a rappelé la suggestion qu'il avait faite à une Assemblée Générale de rétablir le « faune » de la place Aristide-Briand, qui a été enlevé par les Allemands pendant l'Occupation, en demandant aux habitants de Bellevue de participer au financement, la Mairie n'ayant pas les crédits nécessaires. Le Conseil reconnaît l'intérêt de cette suggestion, mais estime que, pour mettre en valeur la fontaine du Faune, il serait nécessaire de mieux aménager la place Aristide-Briand. Au cours d'un entretien à ce sujet entre M. Laferrière et M. Mercier, celui-ci a indiqué qu'il avait étudié un projet d'aménagement, mais qu'il n'avait pas obtenu les crédits nécessaires pour 1981. Le Conseil demande aux représentants du Comité de prendre connaissance de ce projet de manière à pouvoir insister en connaissance de cause pour sa réalisation en 1982.

- M^{me} Goubelin attire l'attention sur le mauvais état de la grille du « Potager du Dauphin » (Centre d'Etudes Russes de Saint-Georges), qui dépare l'avenue du Château. Le Comité avait essayé de faire réparer et repeindre la grille à titre bénévole, mais sans succès. M^{me} Goubelin pense qu'une participation financière pourrait être demandée aux riverains de l'avenue du Château et aux membres du Comité, et se charge de demander un devis pour la réparation avant de voir comment on pourrait envisager son financement.

(3) Cette réunion a été reportée à l'automne prochain, la salle omnisports Millandy n'étant pas disponible le 3 avril.

(4) M. Putod a bien voulu accepter de faire partie du groupe de travail. Un article dans le présent bulletin rend compte des activités depuis la réunion du Conseil.

CRÉDIT LYONNAIS

prêt à vous accueillir

du Mardi au Vendredi de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 19 h.

Le Samedi de 9 h. 15 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 18 h.

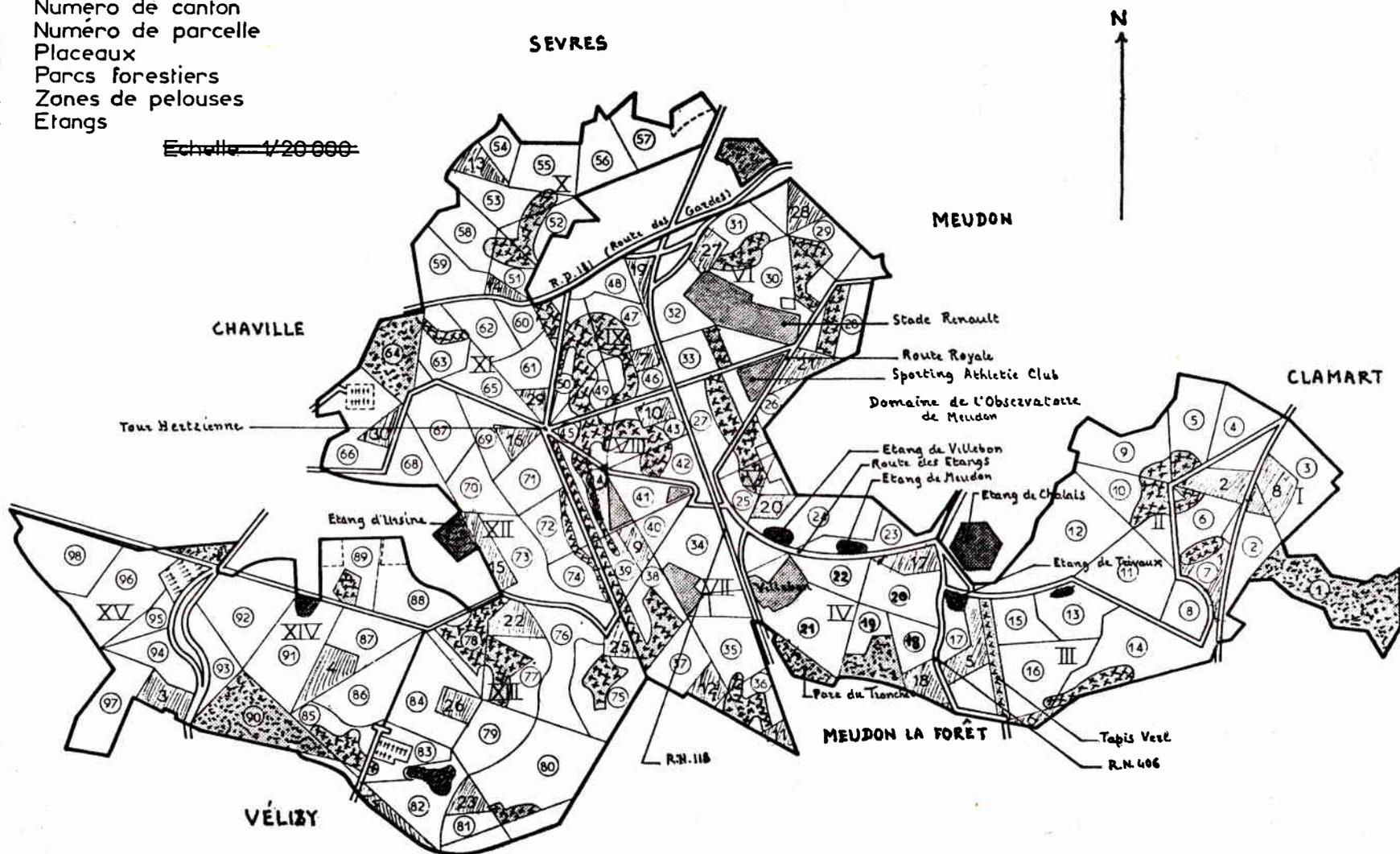


33-35, avenue du Général de Gaulle
92360 MEUDON LA FORÊT - 631-72-87

FORET DOMANIALE DE MEUDON

-  Routes ouvertes
-  Numéro de canton
-  Numéro de parcelle
-  Placeaux
-  Parcs forestiers
-  Zones de pelouses
-  Etangs

Echelle 1/20 000



La Forêt de Meudon

Protection et Aménagement

Le Comité de Sauvegarde des Sites ayant reçu, depuis le début de l'année, plusieurs lettres lui faisant part de nombreux abattages d'arbres à proximité de Meudon-la-Forêt, et le Délégué de ce quartier ayant, de son côté, fait part de ses constatations et des doléances par lui recueillies, il a été décidé de créer une commission composée de MM. Larré, Poilevey et Putod (ce dernier ancien Ingénieur en Chef du Génie Rural et des Eaux et Forêts).

Cette Commission s'est rendue sur les parcelles 18, 19 et 21 (situées en bordure de Meudon-la-Forêt, le long de la route du Tronchet), 20 et 22 (au Sud de la route des Etangs et à l'Ouest de la Nationale 406), où elle a constaté que, en effet, les coupes de chênes et de châtaigniers avaient été nombreuses (*). Certains arbres abattus lui ont paru sains.

Elle a pu se rendre compte en particulier :

- que la parcelle 18 qui, au Nord-Est, se termine au carrefour des Arbres-Verts (à proximité de la chaufferie) était particulièrement « clairière » du fait d'abattages paraissant excessifs, et que certains arbres situés en bordures de la route du Tronchet portaient la marque indiquant qu'ils allaient être coupés;
- que la parcelle 19 (face à la fin de l'avenue du Général-Leclerc et au début de l'avenue Henri-Danselme) comportait des « trous », et que des précisions sur le « parc forestier » envisagé par l'Office National des Forêts semblaient par ailleurs indispensables;
- que dans la parcelle 21 (face au parc du Tronchet) un layon avait été créé qui doublait la route du Tronchet.

Enfin, d'une manière générale et en dehors des parcelles citées, elle a constaté que de très beaux arbres, en bordure des routes et chemins forestiers, portaient la marque indiquant leur abattage prochain.

Elle a, par suite, conclu à la nécessité d'un contact urgent avec un responsable de l'Office National des Forêts, précédé d'une rencontre avec les dirigeants de l'Association de Sauvegarde de Chaville (Association Primevère) qui poursuit, sur sa commune, le même but que le Comité de Meudon et qui s'intéresse particulièrement à la protection des forêts. M. Julien-Laferrière a aussitôt organisé ces réunions et les visites des lieux.

M. Michonneau, Président de l'Association Primevère, et M. Villaine, de cette Association, ont dit qu'ils avaient rencontré des problèmes analogues et ont communiqué de précieuses indications. Ils ont préconisé une rencontre urgente avec un fonctionnaire de l'O.N.F., en précisant d'ailleurs qu'ils entretenaient d'excellents rapports avec cette administration.

Le 11 avril, M. Julien-Laferrière et les membres de la Commission ont retrouvé à l'Étang de Meudon M. Chondroyannis, Chef de la Subdivision de Versailles de l'Office National des Forêts.

Avant de parcourir les diverses parcelles dont il a été question ci-dessus, M. Chondroyannis a précisé la doctrine de l'O.N.F. quant à la gestion spéciale du massif forestier de Meudon :

- continuation des « coupes rases » de faible surface et éparses dans le massif, selon le programme prévu. Nos forêts ne se régénérant plus d'elles-mêmes, il convient de recourir à la régénération artificielle (c'est-à-dire de raser le vieux peuplement, et de replanter de jeunes plants);
- abandon du taillis sous futaie, qui s'est trop appauvri en chênes et autres essences de valeur en faveur de la futaie pleine (c'est-à-dire sans taillis), plus agréable pour les promeneurs;
- coupes sanitaires sur l'ensemble de la forêt, de nombreux arbres ayant de beaucoup dépassé la maturité ou présentant un danger;
- pas de créations nouvelles de « zones de pelouse ». Ces aménagements touristiques avaient été prévus il y a quelques années sur 80 hectares. Ils auraient nécessité coupes et désouchage. La « forêt-promenade » remplacera les pelouses non créées;
- d'une manière générale, traiter la forêt pour lui garder son aspect, mais aussi l'aménager pour lui permettre de résister aux promeneurs (parcs forestiers).

Répondant à une question sur les pistes équestres, M. Chondroyannis précise que leur implantation sera revue, afin que la circulation des chevaux ne nuise pas à celle des piétons. Certaines pistes devront être détournées, d'autres restaurées pour éviter la boue.

La visite des parcelles proches de Meudon-la-Forêt a, ensuite, été entreprise.

M. Chondroyannis est d'accord quant à l'aspect de la parcelle 18 : elle est beaucoup trop claire. Il explique qu'il a été procédé à des abattages excessifs par l'exploitant de la coupe, qui a fait l'objet de procès-verbaux. Par suite, comme le demandait la Commission, il n'y aura pas de coupes nouvelles, mêmes des arbres marqués. En outre, l'idée d'un « placeau de coupe rase » sur toute la partie Sud de la parcelle a été abandonnée mais, comme la régénération est indispensable, l'O.N.F. y procédera à l'aide de petits enclos de plantation.

Sur la partie Sud de la parcelle 19, le long de la route du Tronchet, doit être aménagé un parc forestier. Dans l'idée de M. Chondroyannis, il doit s'agir d'un nettoyage des sous-bois et d'aménagements très légers pour les promeneurs. Mais les aménagements sont à la charge des collectivités locales et il doit rencontrer prochainement le Maire de Meudon à ce sujet.

De même, l'entretien de la clôture, qui sépare l'avenue du Maréchal-Leclerc et l'avenue Henri-Danselme de la forêt, incombe à la municipalité. Elle est en très mauvais état et M. Chondroyannis doit en parler à M. le Maire.

La parcelle 21 fait ensuite l'objet d'un examen. La layon remarqué par la Commission provient de la piste cavalière, élargie à la suite d'abattages. M. Chondroyannis pense que la piste doit être déviée et il explique les coupes par la vétusté

(*) Voir plan ci-joint.

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON



bougies, tissages, grès, cadeaux
vanneries - bois blanc - jeux
listes de mariage

l'artisanie

61, Rue de la République - MEUDON

Tél. 626-71-57

Ouvert le DIMANCHE

Photo



tél. 534-50-06

MEUDON

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, Rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

Un magasin d'articles de sport à Meudon

MEUDON - SPORT

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)

Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

des arbres. Mais il estime que les plantations qu'il est d'accord pour faire effectuer et la régénération naturelle de la forêt, combleront assez rapidement les « trous » constatés.

Cet abattage d'arbres en bordure d'une piste amène les représentants du Comité de Sauvegarde des Sites à insister sur la proportion très grande de beaux arbres, situés au bord des routes et portant la marque indiquant qu'ils seront coupés. Ceux d'une partie de la route Royale et de la route des Bois-Plantés font l'objet d'un examen détaillé. M. Chondroyannis fournit, pour chaque arbre marqué, une explication. Certains, qui paraissent sains, ont été foudroyés; d'autres, vieillis, présentent un danger en bordure de route. Enfin, les arbres « mûrs » doivent être remplacés.

D'une manière générale, ces arbres ont subi un « effet de lisière », c'est-à-dire qu'ils ont été moins protégés que ceux de l'intérieur des bois et qu'ils ont eu davantage de branches

basses, ce qui a empêché la sève de monter. Ils ont donc vieilli prématurément.

Mais les arbres abattus seront remplacés par les alignements qui seront recréés. Il est demandé à M. Chondroyannis d'envisager la possibilité d'espacer les abattages et de les faire alterner avec des plantations.

Les représentants du Comité des Sites ont estimé que ce premier contact avait été fructueux et M. Julien-Laferrière a vivement remercié M. Chondroyannis pour ses explications. Celui-ci a déclaré qu'il attendait beaucoup de la collaboration de notre Comité, le personnel de l'O.N.F. étant trop insuffisant en nombre — quatre agents pour 1.100 hectares de la Forêt Domaniale de Meudon — pour pouvoir assurer au niveau souhaitable les missions de sensibilisation et d'information du public en matière forestière.

Une nouvelle réunion aura lieu dans le courant du mois de mai.

Les Sentiers de Meudon

Les Meudonnais sont attachés, à juste titre, au maintien des sentiers et des voies où, la circulation des voitures étant réduite, la circulation des piétons peut se faire à l'abri du danger, du bruit et de la pollution dus au passage intense des véhicules.

Le Comité de Sauvegarde des Sites a obtenu que de telles voies figurent à ce titre sur le Plan d'occupation des Sols de la Commune, ces voies ayant fait l'objet de sa part d'un recensement détaillé. Des suggestions pour la création de quelques nouveaux sentiers figurent également dans le P.O.S.

Pour illustrer l'intérêt des sentiers, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire — avec l'aimable autorisation de l'auteur et du Président de la Société des Amis de Meudon — l'article paru dans le Bulletin de janvier-avril 1970 de cette Société sous la signature de sa Présidente d'alors M^{me} Giry-Gouret.

LES SENTIERS DE MEUDON

« Alfred de Vigny, en son beau poème *La maison du berger*, ne fut-il pas un précurseur de notre temps lorsqu'il écrivit ces vers :

Pars courageusement, laisse toutes les villes;
Ne ternis plus tes pieds aux poudres du chemin
Du haut de nos pensers, vois les cités serviles
Comme les rocs fatals de l'esclavage humain.
Les grands bois et les champs sont de vastes asiles,
Libres comme la mer autour des sombres îles.
Marche à travers les champs une fleur à la main.

Il y a moins d'un demi-siècle, on marchait encore à Meudon une fleur à la main et, au bras, un panier contenant de beaux fruits.

Les cultivateurs, qu'étaient nos proches aïeux, conduisaient chaque matin, avec cheval et voiture, aux marchés avoisinants leur récolte de fruits.

D'étroits sentiers de desserte serpentaient parmi les champs et les vignes (dernier pressoir du cru donné au Musée en 1936). Quelques ruelles et sentiers subsistent encore et, puisque l'on parle d'espaces verts, nous aimerions les conserver pour nous y promener... Dans notre Meudon, devenu grande ville, ces vestiges d'antan l'empêcheraient de ressembler à tant d'autres agglomérations, désormais sans caractère et sans souvenirs. Ne renions pas le passé, aidons les urbanistes à le ménager afin de ne point devenir prisonniers d'un uniforme moderniste. Si les humains ont besoin de nourriture pour vivre, n'ont-ils pas besoin aussi d'évasion et de rêve ? Délaissons donc notre voiture et proposons-nous une promenade à travers nos sentiers.

En venant de Clamart, dans le quartier de Fleury, nous trouvons la ruelle Hérault, en face, l'ancien atelier et les jardins de Redouté, le peintre des fleurs qui fut aussi le professeur des impératrices Joséphine et Marie-Louise. Ensuite, se présentent la ruelle des Ménagères, la rue du Haut-Arthelon, l'allée de Fleury, l'allée Mozart...

Dans le quartier du Val, si pittoresque, avec ses rues étroites, au pied du viaduc, voici l'humble place du Val, encore campagnarde et son ancien lavoir. En la quittant à gauche, on prend la rue du Val (quartier de blanchisseurs, dont quelques-uns travaillent encore). Suivre cette rue jusqu'à la rue du Docteur-Arnaudet, la traverser et monter les quelque cinquante marches du sentier Latéral pour arriver au pont des Mécades, avenue Auguste-Rodin. Devant soi, un peu sur la gauche, voici le sentier de la Borne-Nord et celui des Allains qui conduisent à la limite de Meudon et de Clamart, rue du Lieutenant-Batany (ancienne rue du Pourtour). De ces sentiers, bordés d'un côté d'innombrables maisonnettes et de jardinets, l'autre côté surplombant la ligne du chemin de fer, la vue s'étend largement sur les coteaux avoisinants. Rebrousser chemin pour revenir avenue Auguste-Rodin; après le pont des Mécades, descendre le Sentier des Brillants d'où l'on peut déjà apercevoir les jardins et la maison de Rodin. On arrive ainsi au sentier des Mauduits qui contourne la propriété du grand sculpteur; on est là tout près du « Penseur » qui marque le tombeau de

Rodin et de sa femme Rose Beuret. Faire demi-tour après avoir admiré le vaste panorama de Meudon, Sèvres, Saint-Cloud et Paris.

Descendre ce sentier des Maudits jusqu'à la rue du Docteur-Arnaudet et prendre celle-ci à droite jusqu'au pont du Chemin de fer des Invalides, à gauche se trouve un minuscule chemin qui mène à la rue de Paris, qu'il faut traverser pour trouver un peu à gauche le chemin de l'Ermitage, et à la rue Lanen, laquelle nous conduit à la gare de Meudon-Montparnasse. Dans la rue des Galons, aboutit à droite en descendant, l'allée des Sureaux (ancien sentier des Basses-Sorrières) qui se relie par le sentier des Basses-Pointes à la rue de Paris.

A la place Rabelais, monter la belle avenue Jacqueminot et, à mi-chemin, à droite, prendre le sentier du Clos-Madame, puis la rue de Porto-Riche, la rue Eliane et, à son angle, le sentier des Potagers qui se termine boulevard des Nations-Unies, près de la place Rabelais.

Au carrefour de la Croix-du-Val, voici le sentier de la Pointe et celui des Essarts. Dans la rue des Bigots, aboutissant rue des Jardies, commence le sentier des Buats, viennent ensuite celui des Theux et celui des Pins-Moisy.

Place Stalingrad, à gauche, c'est le sentier des Voisinox qui mène à l'avenue du Château. En allant vers Bellevue par la rue des Galons, on trouve, à l'angle de la rue des Jardies, le sentier des Pierres-Blanches, finissant boulevard Verd-de-Saint-Julien. A Bellevue, subsistent encore quelques sentiers dits des Balysis, des Tybilles, Crèveœur, l'Evesque, Delaborde, Machard; l'avenue de la Glacière, l'allée Pompadour et le chemin des Lacets conduisent à Brimboration et à Sèvres.

Enfin, pour terminer ce long périple, revenons à la gare de Meudon-Montparnasse. A l'angle de la rue Hédouin qu'il traverse, commence le sentier des Blancs lequel descend rapidement vers le Bas-Meudon, en coupant le boulevard Anatole-France pour descendre plus rapidement encore à la gare du Bas-Meudon et rejoindre ainsi les bords de la Seine. Tout au long de cette descente s'offre à nous une vue superbe sur Paris et la banlieue Nord.

Amis de Meudon, je vous invite à parcourir lentement ces sentiers qui, s'ils n'offrent plus l'aspect d'autrefois, puisqu'ils sont intégrés dans la ville et non plus dans les champs, nous permettent du moins de nous évader hors du bruit et de nous faire participer par le rêve au charme révolu de notre bonne ville de Meudon. »

Suzanne GIRY-GOURET.

Nous donnons ci-dessous la liste des cheminements de piétons recensés par le Comité et figurant au plan d'occupation des sols de Meudon.

Il s'agit des voies — publiques ou privées — où la circulation des piétons est facilitée, soit parce que ces voies sont trop étroites pour le passage des voitures, soit parce que la circulation des véhicules y est réduite : voies privées accessibles seulement aux riverains, voies en impasse, etc.

Ces voies portent des désignations diverses : sentiers, sentes,

chemins, passages, allées, ruelles, impasses, et même rues ou avenues.

Ces désignations ne préjugent pas de la destinations des voies, car un certain nombre de voies figurant sur les plans sous ces mêmes désignations ont été élargies et ouvertes à la circulation normale des véhicules : elles ne figurent pas au présent inventaire.

N'y figurent pas également quelques voies privées de faible longueur où la circulation des véhicules est possible, mais utilisées seulement par les riverains d'un ensemble désigné le plus souvent par l'appellation « villa ».

N° du P.O.S.	Désignation	De	à	Observations
1	sente Levesque	rue Hetzel	rue du Cerf	Longe la voie SNCF Montparnasse au Nord.
2	sentier Delaborde	rue du Cerf	avenue du 11-Novembre	— d° —
3	sente Jules-Machard	avenue du 11-Novembre	rue de Vélizy	— d° —
4	sentier Crèveœur	rue du Cerf	avenue du 11-Novembre	Longe la voie SNCF Montparnasse au Sud. Revêtement empierré. Piétons seuls.
5	sentier J.-B.-Dumas	avenue Gallieni	rue Pierre-Wacquand	Très fréquenté par les piétons (dessert le marché et les commerces).
6	sentier des Balysis	route des Gardes	rue Paul-Houette	Piétons seuls.
7	sentier des Tybilles	rue des Tybilles	rue Henri-Savignac	— d° —
8	sent. des Pierres-Blanches	bd Verd-de-St-Julien	sentier des Jardies	— d° — Sauf accès des voitures pour les riverains du n° 8 au n° 16.
9	rue Estelle	bd Verd-de-St-Julien	sentier des Pierres-Blanches	Accès voiture pour riverains. Sol en terre.
10	sentier des Pins-Moisy	impasse Jeanne-d'Arc	sentier des Theux	— d° —
11	sentier des Theux	sentier des Jardies	rue des Jardies	Accès voiture pour riverains. Sol macadam.

N° du P.O.S.	Désignation	De	à	Observations
12	sentier des Voisinox	rue Lucien-Feuchot	avenue du Château	Circulation des voitures (en impasse) sauf au voisinage de la rue Obeuf.
13	sent. de l'Arpent-Rouge	rue Lucien-Feuchot	place Stalingrad	Piétons seuls.
14	passage Tivoli	rue Lucien-Feuchot	avenue du Château	Piétons seuls. Très forte pente. Sol en mauvais état.
15	sentier des Renaults	rue Alexandre-Guilmant	chemin Scribe	
16	chemin Scribe	rue Henri-Savignac	avenue Scribe	Etroit, mais circulation des voitures possible.
17	avenue Scribe	rue Alexandre-Guilmant	chemin Scribe	Voie privée. Circulation riverains. En impasse.
18	ruelle aux Bœufs	route de Vaugirard	route des Gardes	Piétons.
19	sentier Deslandes	rue Hélène-Loiret	ruelle aux Bœufs	Piétons.
20	allée Floréal	rue des Longs-Réages	en impasse	Piétons. Sol dallé. En impasse.
21	sentier du Potager	rue Valentine	bd des Nations-Unies	Piétons.
22	sentier du Clos-Madame	rue de Porto-Riche	avenue Jacqueminot	Piétons.
23	ruelle des Clos-Moreaux	rue Terre-Neuve	rue des Clos-Moreaux	Piétons seuls, très en pente, coupée par deux marches au milieu.
24	sentier des Longs-Réages	bd des Nations-Unies	rue des Mouchettes	Piétons seuls, coupé par un escalier. Sol macadam.
25	sentier des Essarts	rue des Essarts	sentier de la Pointe	Piétons seuls. Sol macadam.
26	sentier du Cimetière	avenue de la Paix	sentier des Essarts (partie élargie)	Piétons seuls. Sol macadam.
27	sentier de la Pointe	avenue de la Paix	avenue Le Corbeiller	Piétons seuls, coupé par un escalier. Sol macadam.
28	sentier des Blancs	avenue de Verdun	rue Hédouin	
29	allée des Chartreux	rue des Montalets	rue des Montalets	Dessert les HLM des Montalets.
30	all. du Pré-Maitre-Gilles	rue des Montalets	rue des Montalets	— d° —
31	all. des Hautes-Sorrières	boulevard Anatole-France	rue des Sorrières	
32	sent. des Terres-Franches	rue des Sorrières	rue des Lampes	
33	voie de la Ferme	rue des Montalets	rue des Montalets	
34	chemin de l'Ermitage	rue Robert-Julien-Lanen	rue de Paris	Escalier. Accès des voitures dans une partie.
35	rue Jean-Brunet	au voisinage de l'avenue Le Corbeiller		
36	ruelle de la Maison-Rouge	rue Lavoisier	rue de Paris	Piétons seuls. Goudronnée.
37	villa des Grimettes	rue de Paris	rue Barrès	Fermée par une grille à chaque extrémité. Passage possible pour les piétons. Sol terre.
38	ruelle Saint-Germain	rue de Paris	rue Henri-Barbusse	
39	sentier des Basses-Pointes	avenue Le Corbeiller	rue de Paris	Piétons. Forte pente.
40	allée des Sureaux	rue des Galons	sentier des Basses-Pointes	Piétons seuls.
41	sentier des Grimettes	place Henri-Brousse	ruelle Saint-Germain	
42	allée Mozart	rue Henri-Barbusse	en impasse	
43	allée Fleury	rue Henri-Barbusse	en impasse	
44	ruelle des Ménagères	rue d'Arthelon	rue Charles-Infroit	Piétons seuls. Escalier.
45	ruelle Hérault	rue d'Arthelon	rue de Rushmoor	Piétons. Accès difficile des voitures aux garages des riverains. Projet d'élargissement à sa partie basse.
46	sentier des Fossés	rue Henri-Barbusse	avenue des Fossés	Forte pente. Goudronné. Barré par un poteau.
47	sentier latéral	rue de la Belgique	avenue Paul-Bert	Elargi vers la rue des Marais. Se termine par un escalier. Goudronné. Forte pente.
48	sentier de la Borne-Sud	rue de la Petite-Fontaine	rue des Chaillots	
49	sentier des Mauduits	rue du Docteur-Arnaudet	rue d'Estienne-d'Orves	Piétons seuls (escalier). Goudronné. Partie élargie après le musée.
50	sentier des Brillants	sentier des Mauduits	avenue Auguste-Rodin	Goudronné. Largeur 4 m avec trottoir dans la partie Nord.
51				
52	impasse des Brillants	rue d'Estienne-d'Orves	en impasse	Piétons seuls. Sol en terre.
53	chemin de Saint-Cloud	rue de Paris	rue d'Estienne-d'Orves	Très pentu et large au départ puis escalier.
54	sentier de la Borne-Nord	avenue Auguste-Rodin	sentier des Allains	Piétons seuls. Goudronné.
55	sentier des Allains	sentier de la Borne-Nord	rue du Lt-Raoul-Batany	Voitures.

LA SEINE
BOULOGNE

PONT DE BILLANCOURT
PARIS

ISSY LES MOULINEAUX

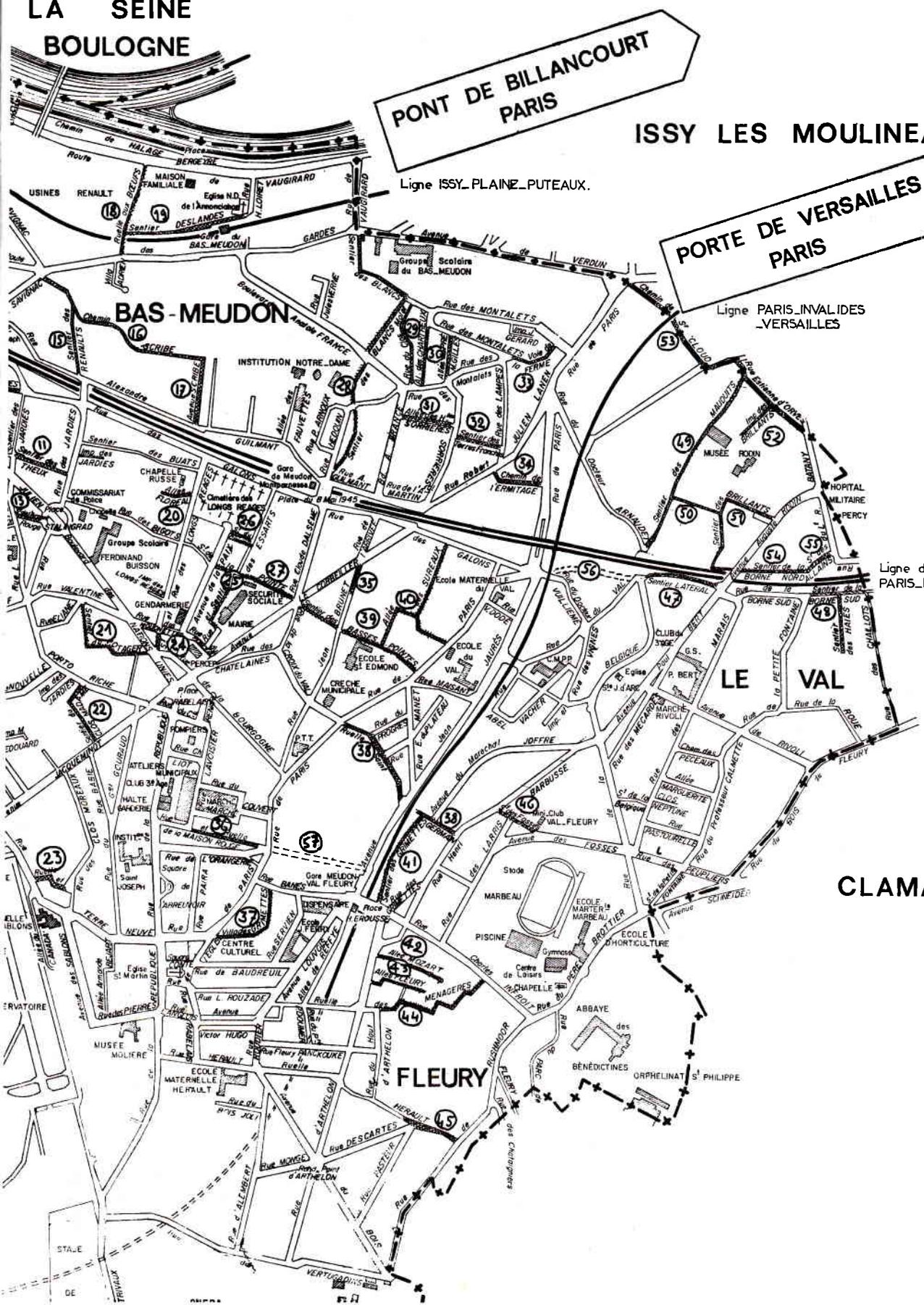
PORTE DE VERSAILLES
PARIS

Ligne ISSY-PLAINES-PUTEAUX.

Ligne PARIS-INVALIDES
-VERSAILLES

Ligne de BREST à
PARIS-MONTPARNASSE

CLAMART



BAS-MEUDON

LE VAL

FLEURY

USINES RENAULT

COMMISSARIAT de POLICE

MUSEE MOLIERE

INSTITUTION NOTRE-DAME

ECOLE MATERNELLE VAL FLEURY

ECOLE MATERNELLE HERAULT

MUSEE ROGIN

ECOLE MARGERIE MARBEAU

ORPHELINAT S. PHILIPPE

MAISON FAMILIALE de BELLEVILLE

CHAPELLE RUSSE

ATLIER CLIG 38

ECOLE MATERNELLE HERAULT

ECOLE MATERNELLE VAL FLEURY

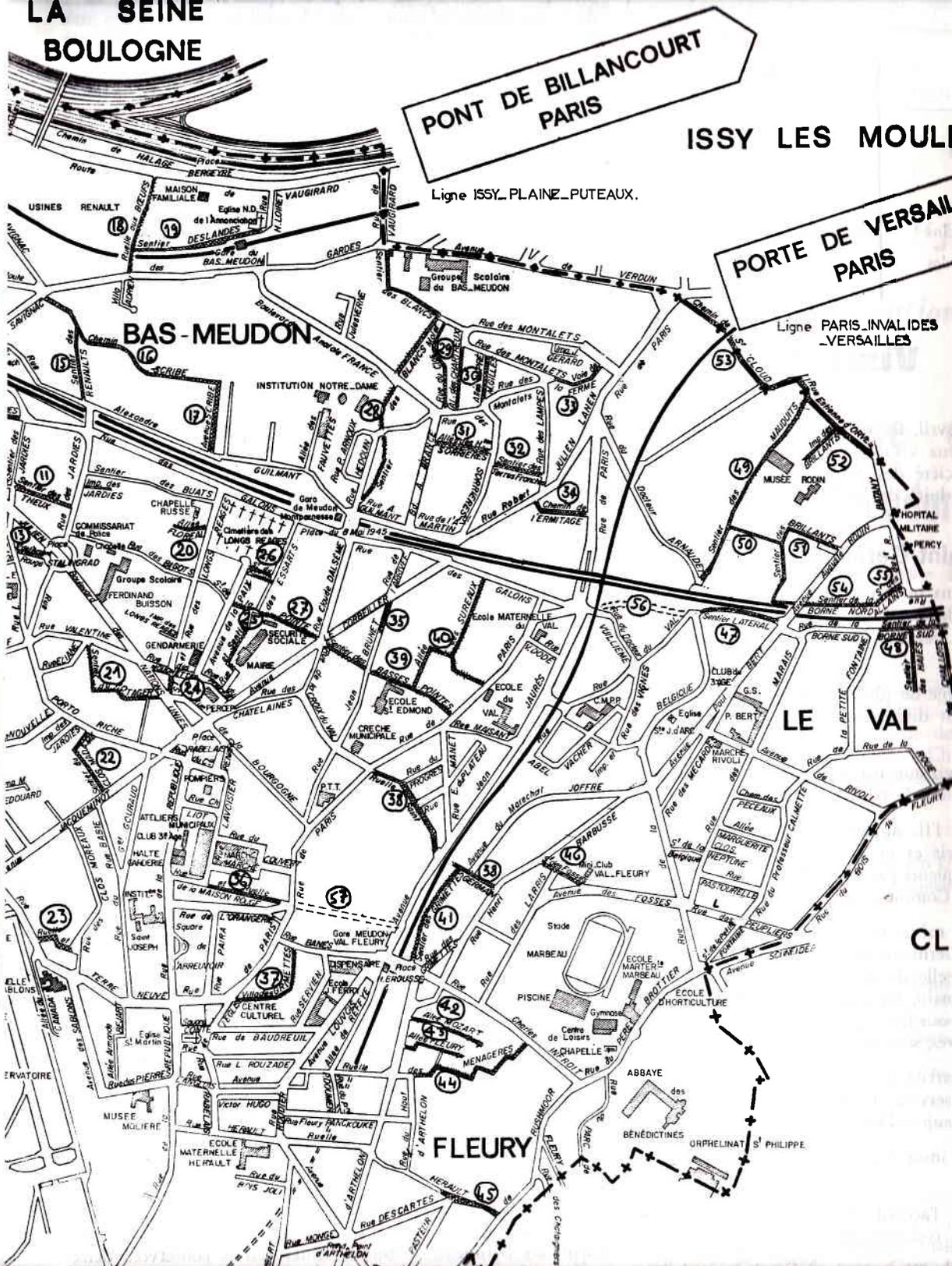
ECOLE MATERNELLE VAL FLEURY

ECOLE MATERNELLE HERAULT

MUSEE ROGIN

ECOLE MARGERIE MARBEAU

ORPHELINAT S. PHILIPPE



A la demande du Comité, le Plan d'Occupation des Sols prévoit la création des quatre sentiers suivants :

N° du P.O.S.	De	à	Observations
56	rue du Val	rue du Docteur-Vuillième	Incorporé dans le projet de l'Office Public Départemental d'HLM pour les constructions 2 et 4, rue du Val. En cours de réalisation.
57	rue de Paris	avenue Jean-Jaurès	
58	rue des Capucins	avenue Marcelin-Berthelot	
59	route des Gardes	rue Ernest-Renan	

Visites du Mois d'Avril 1981

Au cours du mois d'avril, les membres du Comité ont été invités à participer à deux visites organisées en commun par le Comité et par la Société des Amis des Fleurs et Jardins de Meudon, sous la conduite de M. Henri Clouzeau.

Visite de l'île Saint-Germain

Le samedi 4 avril, dans un brouillard estompant l'environnement, une quinzaine de membres ont affronté le froid pour visiter le parc de l'île Saint-Germain, nouvellement ouvert au public.

Longue de 1,8 km, large de plus de 260 mètres, l'île Saint-Germain est actuellement divisée en deux parties égales par le Pont de Billancourt.

En aval le quartier civil aux maisons vétustes, en amont le quartier militaire, composés de bâtiments et d'espaces plantés.

Jusqu'à la Révolution, l'île appartient à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris et ne porte pas d'habitations. En 1860, un seul cabaret fréquenté par le peintre Courbet. En 1808, attribution de l'île à la Commune d'Issy par décret impérial.

En 1860 annexion en même temps que d'autres communes pour Issy et l'île Saint-Germain, au département de la Seine. C'est l'exposition universelle de 1867 qui fait découvrir aux Parisiens, l'île Saint-Germain, les terrains du Champs de Mars à Paris étant insuffisants pour les 24.000 exposants. Les pavillons de l'agriculture, entre autres, sont installés dans la partie amont.

Les visiteurs de Paris arrivent par chemin de fer, omnibus, ou, nouveauté, par un service de bateaux accostant au débarcadère encore visible aujourd'hui.

Après l'exposition, les installations sont détruites, à l'exception de trois pavillons.

Sur ces terrains, avec l'accord de l'Etat, le « Service des Subsistances » de l'armée construit des pavillons.

Seule la pointe amont de l'île conserve les ombrages, abritant trois ou quatre propriétés privées, une salle de bal et un square public avec une baignade. Une passerelle métallique, qui existe toujours, relie cette partie de l'île à Issy.

De 1905 à 1921, devant les problèmes croissants de circulations dans la traversée du pont de Billancourt (déjà !) un nouveau pont est construit à la pointe amont de l'île : le pont des Peupliers ou pont d'Issy.

Dans la partie aval, se construisent des villas avec jardins, qui seront fortement endommagés par les bombardements de 1942. Après la guerre s'y construisent des maisons modestes et surtout des dépôts divers.

Dans la première moitié du siècle, l'armée continue d'envahir la partie amont, utilisant les trois pavillons de l'exposition de 1867 pour les transformer en dépôt.

Vers les années 50, l'armée doit abandonner les 21 hectares de terrains qu'elle occupe, ce qui intéresse tout particulièrement le port autonome de Paris afin d'y réaliser un complexe portuaire.

Plus de 9 hectares sont en cours d'acquisition lorsque les élus de Boulogne et d'Issy manifestent leur opposition à ce projet demandant la création d'un parc de 21 hectares.

En 1973, création d'un syndicat mixte d'aménagement de l'île Saint-Germain comprenant pour moitié les communes d'Issy-les-Moulineaux (25 %), Boulogne-Billancourt (17 %) et Meudon (8 %) et pour l'autre moitié le département. Ce syndicat étant présidé par M. Gorse, Maire de Boulogne.

Le 21 janvier 1976, décision du Président de la République d'affecter l'intégralité des terrains militaires à la création d'espaces verts.

Une première tranche de 10 hectares environ est aménagée, la deuxième tranche de 11 hectares sera réalisée lorsque les militaires auront libéré les terrains actuellement occupés.

Le 20 octobre 1980, ouverture au public de cette première tranche, grâce à l'accès par la passerelle d'Issy et par le pont des Peupliers.

L'immense plaine de jeux entourée d'arbres, d'agréables promenades ombragées, est un lieu idéal pour tous les âges. Parmi les bâtiments existants, seules seront conservées deux maisons de la fin du siècle, au débouchée de la passerelle et un immense bâtiment qui sera aménagé pour différentes utilisations culturelles : poney - ferme - expositions - logements des gardiens.

Le pavillon de la charpente de 1867 n'a pu malheureusement être conservé, devant l'état des charpentes, les problèmes d'utilisation et de sécurité du public.

Des aires de stationnement sont prévus avec accès par le quai d'Issy.

La création du débarcadère pour les bateaux-mouches est envisagée, la Société des B.M. y étant favorable.

Plusieurs aménagements et équipements, guinguettes, expositions, jeux, sont prévus et seront réalisés au fur et à mesure.

Dans la deuxième tranche les terrains seront essentiellement des aires sportives plantées abondamment, permettant un accès aisé par le pont de Billancourt.

Nous avons pu constater que l'île Saint-Germain ne sera pas transformée en blocs de béton mais en espace vert et de loisirs dont pourront profiter des milliers de personnes des communes environnantes et des Parisiens.

Nous souhaitons longue vie aux jeunes arbres nouvellement plantés, qui compléteront le cadre de végétation déjà existant.

Visite du Potager du Roi et du Parc Balbi à Versailles

Le samedi 25 avril, à l'invitation de la Société des Amis des Fleurs et Jardins de Meudon, une visite du Potager du Roi à Versailles était organisée, dans le cadre actuel de l'École Nationale Supérieure de l'Horticulture et de l'École Nationale Supérieure du Paysage, ainsi que dans le Parc Balbi, jouxtant le potager.

L'ancien potager du Roi a été créé entre 1678 et 1683 par Jean-Baptiste La Quintinye, jardinier du Roi Louis XIV. La création de ce jardin a nécessité de grands travaux de terrassements, réalisés en même temps que ceux de la pièce d'eau des Suisses destinée à assainir le secteur marécageux.

Le potager occupe une superficie totale de 9 hectares regroupant 16 jardins carrés, organisés autour d'un grand carré central de 4 hectares entouré de terrasses et de murs.

De l'avis de La Quintinye, c'était l'endroit le plus mauvais, de par sa situation et par la nature des terres mises en place, mais, à force de travail, d'apport de fumier, nous avons maintenant une terre presque trop riche et déséquilibrée.

Nous avons pu admirer l'harmonieuse « demeure que le Roi a eu la bonté de me faire construire » actuelle direction de l'école, puis la visite nous a emmenés à travers les carrés entourés d'arbres fruitiers palissés et taillés, admirant au passage la grille royale s'ouvrant sur la pièce d'eau des Suisses et le cadre prestigieux dominé par la silhouette baroque de la cathédrale Saint-Louis de Versailles.

Les murs et les terrasses ainsi créés avaient un but particulier : permettre la culture de primeurs, de fruits : figues, melons, fraises, abricots, cerises, prunes et asperges poussaient dans ce potager pour le grand plaisir du Roi. Sous les terrasses existent des caves voûtées pour la conservation hivernale des légumes.

Le Parc Balbi, au contraire du jardin classique, est le type du jardin « à l'anglaise » de la fin du XVIII^e siècle.

Créé pour la comtesse Balbi (*), restée célèbre par sa liaison avec le Comte de Provence, frère du roi Louis XVI et futur Louis XVIII, ce parc abandonné présente un très grand charme.

*Vous souhaitez participer
à la défense de l'environnement ?*

Vous avez entre 16 et 20 ans ?

Compte épargne "Jeune projet"

Mettez l'imagination au pouvoir



**Caisse d'Épargne
de Meudon-Val-Fleury**

7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30

Une pièce d'eau aux contours sinueux reflète les frondaisons de grands arbres et nous avons pu admirer une grotte en rochers de Fontainebleau du style de celle de Bagatelle, dominée par une fabrique attribuée à Chalgrin. Malheureusement, nous avons pu constater le vandalisme opéré dans ce petit pavillon.

*
**

Avant de nous séparer, M. Julien-Laferrière a tenu à remercier M^{me} Andrée Guézéneq, Président des Amis des Fleurs, pour son initiative.

(*) Anne de Caumont La Force, Comtesse Balbi, est née en 1753. Fille du Marquis de Caumont La Force, elle épouse le Comte de Balbi, noble Gênois, qu'elle fit interdire par la suite. Elle se retire à Coblenz avec Monsieur au moment de la Révolution puis passe en Angleterre, revenant en France après l'Empire.

Elle meurt en 1832 dans l'oubli de tous.

Nos deuils

Nous avons appris avec tristesse le décès, survenu le 27 avril après une longue et douloureuse maladie, de M. René Graff, membre du Conseil de notre Comité.

Ses obsèques ont eu lieu le 30 avril en l'église Notre-Dame de Bellevue. Notre Comité y était représenté par MM. Laferrière et Rémon.

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 534-16-13

“ BELLEVUE - DECORATION ”

**TAPISSERIE
DECORATION**

J. DESCOUT - Gérant _____

21, Rue Marcel Allégot
92190 MEUDON-BELLEVUE
Téléphone : 534.11.78



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

*UN ARTISAN A VOTRE SERVICE
pour tous les travaux d'imprimerie*

**M. COGNÉE
P. LACAS, GERANT**

93, Rue Henri-Barbusse - 92190 MEUDON
Téléphone 534-27-22 ~~~~~

Bulletin { **d'adhésion (1)**
de renouvellement (1)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur à partir de	50 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sau-
Membre Adhérent	30 F	vegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins,
Membre Sympathisant	10 F	92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. :
		534.42.50

(1) Rayer la mention inutile.

Bulletin { **d'adhésion (1)**
de renouvellement (1)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations :	Membre Bienfaiteur à partir de	50 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sau-
	Membre Adhérent	30 F	vegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins,
	Membre Sympathisant	10 F	92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. :
			534.42.50

(1) Rayer la mention inutile.

**COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES
DE MEUDON**

Meudon, le 25 mai 1981

4, Rue des Capucins - Meudon

Comme indiqué dans le compte rendu de la réunion du Conseil du 10 mars 1981 figurant dans le présent Bulletin, nous lançons une souscription pour la remise en état de la Grille du « Potager du Dauphin » complétant ainsi celle de l'avenue du Château aboutissant à la Terrasse de l'Observatoire. Nous répondons ainsi aux vœux de nombreux Meudonnais.

Le Comité participera aux frais de cette remise en état dans la mesure de ses possibilités.

L'encaissement de la souscription étant distinct de nos activités habituelles, il est demandé d'adresser les dons à M^{me} Goublin, membre de notre Conseil, 2, avenue du Château, avec la mention : « Potager du Dauphin ».

Nous remercions d'avance ceux qui voudront bien nous aider.

Le Président.